© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Tabac à chiquer

Par Profil supprimé Postée le 20/04/2012 11:47

> Bonjour, devant divers avis et n'ayant pas trouver de texte législatif, le tabac à chiquer est-il légal en France ? Merci

---

Mise en ligne le 20/04/2012

Bonjour,

Le tabac à chiquer est légal ainsi que le tabac à priser mais en aucun cas le fait de chiquer ou de priser ne vous préserve des effets nocifs sur votre santé.

Cordialement